

En lutte contre les renvois

ASILE

Christiane*, Corentin* et Oscar* sont tous trois de nationalité burundaise. Installés en Valais depuis deux ans, ils sont menacés de renvoi vers la Croatie. Le collectif Droit de rester Valais se bat contre cette mesure au vu des mauvais traitements infligés aux réfugiés dans ce pays.

PAR SOPHIE DORSAZ
PHOTO SACHA BITTEL



Pauline Ammann, membre du Droit de rester Valais et Christiane*. Cette Burundaise de 38 ans, psychologue, est menacée de renvoi vers la Croatie avec son neveu de 16 ans.

«J'ai fait tout ce que je pouvais, tout ce qu'on m'a demandé, pour m'intégrer. Je veux simplement rester et continuer ma vie ici.» Autour d'un café, Christiane*, 38 ans, installée à Sierre, confie tout son désarroi. Elle est arrivée en Valais en janvier 2023, après avoir fui le Burundi avec son neveu de 16 ans, Corentin*. Ils sont entrés dans l'espace Schengen par la Croatie en 2022. Un passage douloureux duquel elle

ne s'est pas encore remise. «On s'est fait arrêter par la police, encercler par des chiens et enfermer sans eau ni nourriture. Les policiers ont pris nos empreintes digitales de force. Ils étaient énervés et il fallait à tout prix éviter de les fâcher plus, de crainte qu'ils nous renvoient de l'autre côté de la frontière...» Si ses traumatismes remontent à la surface aujourd'hui, c'est parce que le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a refusé d'entrer en matière pour leur

On s'est fait arrêter par la police, encercler par des chiens et enfermer sans eau ni nourriture.

CHRISTIANE*
RESSORTISSANTE BURUNDIAISE,
ELLE RACONTE SON DOULOUREUX
PASSAGE PAR LA CROATIE

demande d'asile, renvoyant la responsabilité à la Croatie. Une décision confirmée par le Tribunal administratif fédéral et reçue officiellement le 28 novembre dernier. Depuis cette date, le canton du Valais a un délai de six mois pour exécuter le renvoi de Christiane* et son neveu.

«Je préférerais mourir plutôt que d'y retourner», lâche-t-elle désespérée. «Je dois prendre des médicaments pour dormir et mes traumatismes du Burundi se mêlent à ceux de

la Croatie... C'est vraiment difficile.»

Le collectif Droit de rester, une démarche citoyenne

Si la procédure est conventionnelle du point de vue légal et répond aux accords de Dublin (lire ci-dessous), elle fait bondir des citoyennes et citoyens. Un collectif nommé «Droit de rester Valais» s'est formé pour mettre en lumière ces pratiques et sensibiliser au sort de ces trois personnes. Elle fait écho aux collectifs éponymes

Pourquoi ces renvois de la Suisse vers la Croatie?

Le système Dublin détermine quel pays est compétent pour examiner une demande d'asile déposée au sein de l'espace Dublin. Celui-ci se compose actuellement de 31 Etats: les 27 Etats membres de l'Union européenne et quatre Etats associés que sont la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Selon l'accord, c'est le pays par lequel une personne est arrivée dans l'espace Dublin qui est responsable de statuer sur son cas.

Oscar*, Christiane* et Corentin* sont tous trois arrivés par la Croatie, porte d'entrée classique vers l'Europe, depuis la route des Balkans, avant de poursuivre leur route vers la Suisse. Leur demande d'asile en Suisse ayant été enregistrée en Croatie lors de leur passage, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) s'est prononcé sur une non-entrée en matière et sur un renvoi en Croatie. Une décision contre laquelle Caritas a fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Ce dernier a toutefois confirmé l'ordre de renvoi.

C'est désormais au canton dans lequel sont domiciliées ces personnes d'exécuter ce renvoi dans un délai de six mois à compter de la décision du TAF. Et c'est à ce niveau que le collectif Droit de rester Valais se bat pour éviter le renvoi de ces trois personnes en Croatie. Car si le renvoi n'est pas effectué dans ce délai, la Suisse devient responsable d'évacuer leur demande d'asile.

Un recours toujours en suspens

VÉTROZ Diouf Mafoudji, un jeune sénégalais de 18 ans, attend la décision du TAF sur le recours déposé contre son renvoi.

En novembre dernier, le jeune Sénégalais Diouf Mafoudji avait vu sa demande d'asile refusée, au motif que son pays n'est pas en guerre. Le joueur du FC Vétroz, qui s'était rapidement intégré à la suite de son arrivée en Suisse un an plus tôt, venait tout juste d'avoir 18 ans. Face au choc de la décision, son club de foot a fait appel à une avocate pour recourir contre la décision du Secrétariat aux migrations (SEM) auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). «Le recours reprend des éléments de son parcours migratoire qui a été extrêmement douloureux, perdant son frère sur le chemin de l'exil, ainsi

Les éléments d'intégration sont souvent peu considérés par les autorités, la politique d'asile suisse est trop restrictive.

SOPHIE BOBILLIER
AVOCATE DE DIOUF MAFOUDJI

que tous les efforts déployés par Diouf Mafoudji pour s'intégrer de manière exemplaire à travers des stages, sa scolarité et des liens qu'il a tissés», souligne son avocate Sophie Bobillier. «Ces éléments sont souvent peu



Le FC Vétroz s'est mobilisé contre le renvoi de Diouf Mafoudji, junior A du club, vers le Sénégal. SABINE PAPILLOUD

considérés par les autorités, la politique d'asile suisse est trop restrictive.» Son avocate espère que le TAF fasse une pesée d'intérêts «entre la volonté des autorités migratoires de le renvoyer et les

bénéfices pour lui, ses employeurs et ses proches de son maintien dans notre pays, lieu où il a toutes ses attaches». La décision du TAF devrait intervenir dans le courant de l'année. **SD**

vois vers la Croatie

présents dans les cantons de Vaud, Fribourg ou Neuchâtel.

«En tant que citoyen, on a aussi une responsabilité face au sort de ces personnes qui sont nos amis, collègues ou voisins. Il est de notre devoir de briser le silence», affirme Pauline Ammann, membre du collectif valaisan. Louise Wehrli, également impliquée dans la formation, connaît très bien les renvois Dublin vers la Croatie. Active dans la campagne «Stop Dublin Croatie», elle s'y est rendue à deux reprises et a pu documenter les violences dont sont victimes les demandeurs et demandeuses d'asile dans ce pays.



En tant que citoyen, on a aussi une responsabilité face au sort de ces personnes qui sont nos amis, collègues ou voisins. Il est de notre devoir de briser le silence."

P A U L I N E A M M A N N
MEMBRE DU COLLECTIF DROIT DE RESTER VALAIS

«De nombreuses ONG dénoncent les failles du système d'asile croate mais à Berne, le SEM continue de statuer sur des renvois dans ce pays. En 2024, 354 demandeurs d'asile y ont été renvoyés», appuie Louise Wehrli. Le 20 février dernier, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (Osar) sortait son dernier rapport dénonçant des «pushbacks systématiques, de la violence policière, de l'accès limité aux soins de santé et de l'instabilité du système d'asile croate».

Une décision de renvoi en pleine intégration

Un autre point que le collectif veut mettre en évidence est l'intégration de ces personnes durant les deux ans de procédure, brusquement interrompue par la décision de renvoi. Psychologue de formation, Christiane* a d'abord effectué un stage au sein du Groupe Mutual où elle a reçu une proposition de tra-

vail, qui n'a pas été autorisée par les autorités au vu de sa situation administrative. A la suite de cela, elle a décroché un emploi bénévole un jour par semaine au sein de l'EMS de Sierre. «Ça me fait du bien et j'aimerais tellement travailler davantage, mais je ne peux pas sans permis», se désole-t-elle.

Une lettre de la responsable du secteur bénévolat du CMS sierrois atteste de son engagement et sa bonne intégration. «Son amabilité, sa fiabilité et sa disponibilité lui permettent d'établir des relations de confiance et d'effectuer les missions confiées avec sérieux.»

Son neveu de 16 ans a, lui, longtemps ressassé les traumatismes de la route migratoire. «Des gens cailloulés nous ont accusés de détenir de la drogue et nous ont pris notre argent. Quand nous sommes arrivés en Suisse, il a passé huit mois, sans dire un mot. Maintenant, il s'est intégré, il est à l'ECG et a même commencé le sport», relate Christiane. Et de résumer: «Son équilibre est encore fragile. Le renvoi en Croatie serait un retour à la case départ...»



De nombreuses ONG dénoncent les failles du système d'asile croate mais à Berne, le SEM continue de statuer sur des renvois dans ce pays."

L O U I S E W E H R L I
MEMBRE DU COLLECTIF DROIT DE RESTER VALAIS

Le Conseil d'Etat interpellé

Bien que la décision de non entrée en matière sur la demande d'asile soit une compétence fédérale, Droit de rester Valais a décidé d'interpeller le Conseil d'Etat valaisan pour éviter le renvoi de ces trois personnes. Une lettre soutenue par plus de 110 personnes comprenant des personnalités politiques, des associations, des proches, des collègues ou des enseignants a été remise au canton.

*prénoms d'emprunt

«Bien que les cantons soient chargés par le SEM d'effectuer les renvois, chaque canton a une marge de manœuvre pour intervenir sur ces décisions, les questionner, les réévaluer et les suspendre au cas par cas. Le canton peut intervenir auprès du SEM pour lui demander d'appliquer la clause de souveraineté du règlement Dublin pour des raisons humanitaires», stipule la missive.

Par ailleurs, le 14 février dernier, une résolution contre les renvois Dublin en Croatie a été déposée au Grand Conseil par deux élues, une Verte et une socialiste. Le texte demande que le Parlement valaisan «invite le Conseil fédéral à intervenir auprès du SEM pour qu'il applique la clause de souveraineté pour des raisons humanitaires».

Un arrêt du Tribunal administratif fédéral critiqué

Dans sa réponse au collectif Droit de rester Valais, le gouvernement, par la voix de son président Franz Ruppen, entend respecter les décisions de la Confédération et du Tribunal administratif fédéral. «Conscient qu'une décision négative et la prononciation d'un renvoi sont une épreuve pour la personne concernée, le canton du Valais ne peut toutefois se substituer aux instances fédérales dont les spécialistes sont compétents pour l'examen des demandes d'asile.»

Interpellé sur ces cas, Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, a rappelé que le canton ne dispose d'aucune marge de manœuvre et «ne peut pas revenir sur les décisions du SEM».

Quant au Secrétariat d'Etat aux migrations, il s'appuie sur un arrêt du Tribunal administratif fédéral datant de 2023, autorisant ces renvois vers la Croatie. Un arrêt qui n'avait pas manqué de faire réagir Caritas Suisse, mandaté pour la représentation et le conseil juridique auprès de personnes issues de la migration. L'organisation soulignait que les conclusions de cet arrêt interrogent tant sur le plan juridique, qu'humain.

*prénoms d'emprunt

Oscar*, menacé de renvoi et contraint d'interrompre son apprentissage

La troisième personne sur le point d'être renvoyée en Croatie est Oscar*. Le jeune homme, lui aussi burundais, est arrivé en Suisse en septembre 2022, après une entrée traumatisante sur le territoire européen. Dans son recours auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à la suite de la décision de non-entrée en matière de sa demande d'asile, les sévices subis en Croatie sont détaillés: coups de pied et de batte infligés par les policiers croates, emprisonnement durant plusieurs jours dans une pièce sans lumière et sans accès à des toilettes, dépossession de son téléphone et de l'ensemble de ses affaires.

Une expérience qui lui a valu une hospitalisation dans un centre psychiatrique neuchâtelois, peu après son arrivée en Suisse en septembre 2022. C'est en janvier 2023 qu'il arrive en Valais. Il intègre une entreprise d'électricité pour un stage, avant de se voir proposer une place d'apprentissage. «J'ai tout donné, je me suis accroché malgré ma dépression. Je voulais tout faire pour m'intégrer au mieux», nous confie-t-il, depuis l'hôpital psychiatrique de Malévoz où il se trouve depuis janvier, à la suite de la notification de son renvoi.

«Persévérant, travailleur et motivé»

Dans le dossier remis au Conseil d'Etat par le collectif Droit de rester Valais, une lettre de soutien est signée par son patron, ses collègues, un ancien enseignant et d'autres proches. Oscar* y est décrit comme quelqu'un de «persévérant, travailleur et motivé», «porté par de grandes valeurs morales». En copie, son bulletin de notes du premier semestre atteste de ses excellents résultats. La missive insiste également sur le fait qu'Oscar* est renvoyé alors que «le canton manque cruellement d'électriciens».

Aujourd'hui, malgré ces bonnes recommandations et son mauvais état de santé mental, Oscar attend avec angoisse son expulsion. «J'ai lu qu'une fillette de 7 ans installée dans le canton de Vaud avait été renvoyée en Croatie, malgré des soucis de santé», faisant ici référence à une enquête du Blick sur les renvois Dublin Croatie. «Ils n'en ont rien à faire... Pourtant, j'ai vraiment tout fait pour être irréprochable.»



Les sévices qu'a subis Oscar* en Croatie ont fragilisé sa santé. Depuis sa notification de renvoi, le jeune homme a été hospitalisé à Malévoz. DR

PUBLICITÉ

Semaine du Cerveau 2025

Forum publics
Aula de l'hôpital de Sion
10 - 13 mars 2025

www.hopitalvs.ch/cerveau
Entrée libre

Lundi 10 mars, 18 h 00
Comment explorer le fonctionnement (et dysfonctionnement) du cerveau et des nerfs ?

- **L'imagerie du cerveau**
Dre Yara Andary, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **Les vaisseaux du cerveau : Doppler carotido-vértébrale**
Dr Christophe Bonvin, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **L'électricité du cerveau : L'électroencéphalogramme (EEG)**
Prof Vincent Alvarez, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **L'électricité des nerfs : L'électroneuromyogramme (ENMG)**
Dr Vadim Afanasiev, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **Techniques innovantes dans le monde de la recherche**
Lisa Fleury, Scientist - EPFL-CRR

Mardi 11 mars, 18 h 00
Les enjeux du développement cérébral chez le foetus et le nouveau-né

- **Naissance d'un cerveau**
Dre Claudia Poloni, Neuropédiatre - Hôpital du Valais
- **Les dangers de l'alcool pour un cerveau en formation**
Dre Nicole Faignart, Neuropédiatre - Hôpital du Valais
- **Le cerveau du prématuré : petits miracles et grands défis**
Dr Yan Paccaud, Pédiatrie - Hôpital du Valais

Avec le soutien financier de :

Hôpital du Valais Spital Wallis

SSN

Roche

Mercredi 12 mars, 18 h 00

Opérer le cerveau sans ouvrir le crâne ! Endoscopie en neurochirurgie

- **Hydrocéphalie et lésions intraventriculaires**
Dr Jean-Yves Fournier, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **Adénomes hypophysaires**
Dr Nadim Tahhan, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **Hémorragies intracrâniennes**
Dr Alexandre Simonin, Neurocentre - Hôpital du Valais

Jeudi 13 mars, 18 h 00

Rebondir grâce aux thérapies après une lésion cérébrale en Valais

- **Accueil et Intro : Chacun son chemin**
Dr Jean-Luc Turlan, MPR neuroréadaptation - CRR
- **Les premiers pas pour rebondir après une atteinte du système nerveux**
Maya Backer, Virginie Bel, Laura Melly, Jenny Rey - Stroke Unit Sonia Kirchner, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **AVC à 80 ans ? Pas de soucis, on vous soigne !**
Pedro Maia, ICUS, Service de gériatrie & Dr Andreas Mühl, Neurocentre - Hôpital du Valais
- **Rebondir grâce aux thérapies à la clinique bernoise**
Dre Fulvia Gheorgita, Neurologue - Clinique Bernoise
- **Spécificités et originalités à la CRR (clinique romande de réadaptation)**
Dr Jean-Luc Turlan, MPR neuroréadaptation - CRR

Forums publics
Aula de l'hôpital de Sion
www.hopitalvs.ch/cerveau
Entrée libre

Organisé par Prof. Vincent Alvarez
Neurocentre - Hôpital du Valais